

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de l'Administrateur général de
Wallonie Bruxelles-enseignement en application de
l'article 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant
création de l'organisme public chargé de la fonction de
Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la
Communauté française**

A.Gt 20-02-2020

M.B. 06-03-2020

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020, M. Julien Nicaise est désigné en qualité d'Administrateur général de Wallonie Bruxelles Enseignement sur base de l'article 74, § 1^{er}, du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

L'allocation de management visée à l'article 74, § 2, du même décret est octroyée à l'Administrateur général de Wallonie Bruxelles Enseignement.

Cette allocation est fixée à 20 % de son traitement annuel indexé.

Et ce, à partir du 20 avril 2020.